



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTÉ du 30 JUIN 2021 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de contrôleur du travail hors classe au titre de l'année 2021

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 97-364 du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu le décret n° 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 20 février 2019 fixant les taux de promotion dans divers corps gérés par le ministère des solidarités et de la santé, le ministère du travail, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère des sports pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRÊTE

Article 1 : Sont promus au grade de contrôleur (euse) du travail hors classe, au 1^{er} janvier 2021, les contrôleurs (euses) du travail de classe normale dont les noms suivent (par ordre alphabétique) :

ALBIN	Sylvie	DEETS Martinique	DEETS Martinique
ALCANTARA	Michel	DREETS Auvergne-Rhône-Alpes	Unité régionale
AMANT	Véronique	DREETS Hauts-de-France	DDETS du Pas-de Calais
BOIT	Evelyne	DRIEETS Ile-de-France	Unité régionale
BRUNIN	Sylvie	DREETS Nouvelle-Aquitaine	DDETS de la Vienne

DENOUAL	Claudine	DREETS Bretagne	DDETS du Morbihan
FRANCOIS	Philippe	DRIEETS Ile-de-France	Unité départementale du Val-de-Marne
JULITA	Christiane	DREETS Grand Est	DDETS de Moselle
LIETAR	Arnaud	DREETS Pays-de-la-Loire	DDETS de Loire-Atlantique
MANOLI	Annick	DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur	DDETS du Vaucluse
MIORI	Sandrine	DRIEETS Ile-de-France	Unité départementale de Paris
PASDELOUP	Nabila	DRIEETS Ile-de-France	DDETS du Val-d'Oise
PERRIN	Catherine	DREETS Bourgogne-Franche-Comté	DDETSPP de la Nièvre
POLONIATO	Eric	DREETS Nouvelle-Aquitaine	DDETS des Pyrénées-Atlantiques
POTEAUX	Nathalie	DREETS Hauts-de-France	DDETS du Nord
RINGUIN-ZETTOR	Sylvie	DEETS Réunion	DEETS Réunion
ROCHET-CAPELLAN	Céline	DREETS Auvergne-Rhône-Alpes	DDETS de l'Isère
ROTH	Régis	DREETS Grand Est	CAI Metz
RUBIN	Véronique	DREETS Occitanie	DDETSPP du Gers
SAÏDI	Belaïd	DREETS Normandie	DDETS du Calvados
SY	Ramata	DREETS Centre-Val de Loire	DDETSPP d'Eure-et-Loir
VANDENBOSSCHE	Françoise	DREETS Occitanie	DDETSPP des Hautes-Pyrénées

Article 2 : Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **30 JUIN 2021**

Pour les Ministres et par délégation,
le sous-directeur de la gestion administrative
 et de la paie


 Yvon Brun